

DELIBERATION N° 82/79 : AIRE DE JEUX COUVERTE : AVENANT N° 2/OPTIONS COUVERTURE MULTICOUCHE AVEC CHAPE ARDOISEE ET RENFORCEMENT ISOLATION TOITURE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il serait souhaitable, compte-tenu de critères d'esthétique, d'amélioration de la correction acoustique de la salle et des nouvelles normes d'isolation thermique en projet, d'augmenter l'épaisseur de laine de verre en sous-toiture et de remplacer le complexe de couverture initiale par une version multicouche avec chape ardoisée.

Ces travaux pourraient être réalisés pour une plus value de :

- renforcement isolation T.T.C. 30 458 F 40
- modification couverture T.T.C.230 224 F 34

soit un total T.T.C. de 260 682 F 74, valeur avril 1982.

Il rappelle les précédentes dispositions adoptées par l'Assemblée :

- marché de base SCREG 6 430 857 F 79 TTC (valeur Septembre 1981)
- honoraires d'architecte 344 005 F 87 TTC
- bureau de contrôle 110 761 F 65 TTC
- Avenant N° 1 chauffage et pulastic 246 375 F 53 TTC (valeur Avril 1982)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise SCREG, un avenant N° 2 au marché de base pour les options couverture multicouche et renforcement isolation d'un montant T.T.C. de 260 682 F 74 valeur Avril 1982.

- les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 1982.